



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
Dépôt du rôle d'évaluation 2024

Est par les présentes données par le soussigné, et ce conformément à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le rôle d'évaluation triennal est dans le 2e exercice financier de son application.

Toute demande de révision, prévue par la section I du chapitre X, concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 et doit être déposé au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant.

- Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :
- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de La Haute-Côte-Nord
26, rue de la Rivière, Bureau. 101
Les Escoumins (Québec) G0T 1K0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 159-2022 et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Longue-Rive, le 16 septembre 2024.

Christine Rivard,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Christine Rivard et directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Longue-Rive, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis relatif au sujet mentionné ci-haut entre 14 h 00 et 16 h 30 le 16 septembre 2024 à l'hôtel de ville, bureau de poste et sur le site internet de la Municipalité.

Conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Longue-Rive, ce 16^e jour du mois de septembre 2024.

Christine Rivard
Directrice générale et
Greffière-trésorière